

**Sécurité routière: des projets solidaires et écologiques à Jules Romains
A pied à l'école!**

Pour répondre aux problèmes de sécurité devant l'école plusieurs projets pourraient être proposés. Le premier serait d'installer la rue en sens unique, le deuxième serait de mettre en place un ramassage piéton non motorisé ou du covoiturage.



Le ramassage piéton

☺ Le ramassage piéton non motorisé consisterait à organiser un ramassage scolaire par des adultes qui se déplaceraient à pied. Ce système existe déjà à petite échelle entre voisins proches pour se rendre service. Il s'agit ici d'une nouvelle offre pour le trajet

domicile-école non polluante qui serait généralisée pour le plus grand nombre possible d'élèves de l'école. Cette solution est moins dangereuse aux abords de l'école, elle permet aux adultes et aux enfants de faire de l'exercice et de créer des liens entre les familles...

Pour la mise en place de ce projet, il faut que les accompagnateurs, les familles et les enfants respectent un certain nombre de règles. Pour les accompagnateurs, il s'agit d'assurer la sécurité des enfants, d'être ponctuel aux heures données pour le ramassage et pour les heures scolaires. Pour les familles, elles doivent respecter les horaires et s'engager à faire respecter le règlement par leurs enfants, sous peine de se faire exclure du groupe. Un contrat sera signé par les

accompagnateurs, les familles et les enfants. Les accompagnateurs sont des parents volontaires qui s'engagent à assurer ce service de façon régulière. Ce service peut être quotidien, hebdomadaire ou mensuel. Il sera établi un emploi du temps avec le nom des accompagnateurs, les jours les heures de ramassage, les numéros de téléphone de tous, leurs adresses et le plan du parcours. ☺

Leila et Kenan



Dangers et conséquences de la route

Des élèves apprentis policiers

Les cm2 de l'école Jules Romains ont eu droit à une séance d'apprentissage pendant la semaine de la sécurité routière. Ils ont vu les conséquences de l'imprudence sur la route.

☺ Policiers, un rôle très lourd à porter, ils ont en charge la répression et la prévention routière. Ainsi ils ont montré aux élèves leur travail dans le cadre de cette prévention.

Policiers et élèves se sont portés à proximité de l'école sur une avenue dangereuse. On leur a expliqué ce qui se passe lorsque l'on ne

respecte pas le code de la route. Quand on n'a pas la ceinture, on a 90 € d'amende et 3 points en moins sur le permis de conduire.

Comme c'était la semaine de la sécurité routière, les infractions constatées n'ont pas été pénalisées. ☺

Joris

Agissons contre la pollution en étant solidaires

Le covoiturage

Les temps de transport constituent pour les entreprises et les particuliers une perte de temps, d'argent, des retards accumulés. Une des solutions, consiste à mettre en œuvre des plans de déplacement: le covoiturage.



Covoiturage en Afrique.

☺ Que les usagers soient peu ou mal desservis par les transports en commun ou les transports scolaires, en raison de leur implantation en milieu rural ou urbain, le covoiturage peut combler des horaires de transports

parfois inadaptés à sa situation ou insuffisants. On entend par covoiturage, l'utilisation d'un même véhicule par des personnes de foyers différents pour se rendre en un lieu identique ou emprunter un trajet commun.

Les avantages liés aux défauts des transports :

En cas de grève des transports publics, c'est la seule solution de remplacement.

Il peut réduire les temps de trajet lorsqu'on se rend d'une banlieue à

une autre.

Avantages pour l'environnement et la société :

- Réduction du nombre de véhicules en circulation.
- Baisse de la pollution.
- Économie d'énergie.
- Réduction des accidents et des frais qui en résultent.

En résumé, le covoiturage est économique, écologique, convivial et facile d'accès. ☺

Joris et Nathan

Moins de 5000 morts sur les routes en France en 2005 ! C'est ce qu'avait annoncé le ministre des Transports, 163 690 personnes ont été blessées (soit 447 par jours en moyenne). Chaque année, environ 3000 personnes restent handicapées à plus de 50%

après un accident de la route. En cas de choc avec un véhicule, la probabilité de décès d'un piéton est de:

- 30% à 40 km/h
- 85% à 60 km/h
- 100% à 80 km/h

Avec ces chiffres, on comprend mieux pourquoi il y a des limita-

Moi, je suis un moyen propre de transport...
Pensez au Bio-crottes!!!

